

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le LUNDI 24 JUIN 2024, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

**DATE DE CONVOCAATION** : 17 juin 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 16

**PRESENTS** : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, BLANC Nicolas

**ABSENTS REPRESENTES** : M. MIRABAIL Jean-Pierre par M. FRISON-ROCHE Christian  
Mme VIARD-GAUDIN Eliette par Mme CRESSENS Annick  
Mme VIBERT Séverine par M. DOIX Thierry  
Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter  
M. VIALLET Bruno par Mme MOLLIET Gisèle  
M. MENOTTO Sylvain par M. JOGUET Mathieu

**ABSENTE** : Mme HORNECKER Justine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MOLLIET Gisèle

---

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.***

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, l'approbation de 2 conventions pour servitude de réseau et de passage de troupeaux au profit d'exploitants agricoles.

➤ **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEMAB SAISON 2023/2024**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage, liant la Commune de Beaufort et la SEMAB pour l'exploitation du domaine skiable d'Arêches-Beaufort, prévoit que l'exploitant présente devant le Conseil municipal, chaque année, le bilan d'activités de l'année écoulée.

Monsieur Laurent FILLION, Directeur de la SEMAB, présente le bilan de la saison d'hiver 2023/2024, ainsi que le bilan des travaux et investissements réalisés par la commune et la SEMAB sur le domaine skiable durant l'été 2023.

La collectivité a réalisé l'extension du réseau de neige de culture au plateau du Cuvy, les pompages supplémentaires en G1 du Bois (stabilisation du terrain), le rehaussement du pont des Frippons, le rajout d'une passerelle piéton au niveau du garage des chenillettes (pour améliorer la sécurité des clients), l'étude du plateau du Cuvy préalable aux aménagements, une première tranche de travaux de réfection des pistes suite aux intempéries.

La SEMAB a procédé au remplacement d'une chenillette et d'une motoneige, a réalisé l'aménagement d'une aire de pique-nique (niveau P9 P10 de la Télécabine du Bois) et a réalisé divers travaux d'entretien sur le domaine.

La saison s'est caractérisée par des conditions météorologiques perturbées (temps très variable, tempête,) et des températures largement positives (¾ du temps) mais fort heureusement des créneaux de froid en avant saison ont permis la production de neige de culture.

Cette saison fut la moins enneigée depuis 2009 à basse altitude (pas une seule journée d'ouverture du boulevard de liaison) alors qu'en altitude, les conditions d'enneigement étaient excédentaires.

La production de neige de culture (produite par l'eau du barrage de Roselend) a commencé le 20 novembre et a atteint un volume de 37 717 M3 d'eau consommée (en baisse de 6% par rapport à la dernière saison).

La saison a compté 106 jours d'exploitation incluant 2 week-ends de préouvertures courant décembre 2023. Celles-ci ont permis de bien lancer la saison et ont donné confiance aux clients qui ont bien réservé pour les vacances de Noël.

Ainsi, grâce à de bonnes conditions sur les pistes à Noël et des week-ends avec une météo favorable début janvier, le chiffre d'affaires a bénéficié d'une avance confortable jusqu'à la mi-janvier. Cette avance s'est maintenue en février grâce aux réservations réalisées très à l'avance par les vacanciers. Mais la communication excessivement négative des médias (manque de neige, fermeture de stations...), dès la fin janvier, a stoppé les réservations de dernière minute pour les vacances et a fortement pénalisé la fréquentation de la fin de saison.

Le chiffre d'affaires s'élève à 5 010 950 €TTC (4 451 994 € en 2022/2023), soit une progression de 12.6% (pour rappel les tarifs ont été augmentés de 9 %).

Le nombre de journées skieurs s'élève à 227 250 et est en augmentation de 2,6% par rapport à la saison 2022/2023. Le nombre total de passages aux remontées mécaniques progresse, lui, de 4,3 % (2 245 684).

3 214 heures de damage ont été réalisées sur l'ensemble du domaine soit +5,6% par rapport à la saison 2022/2023 lors de laquelle les conditions d'ouverture des pistes étaient sensiblement identiques mais aucun damage n'avait été possible en avant saison alors que cette année le damage a débuté dès le 11 novembre ce qui a permis les pré-ouvertures.

Le domaine nordique de Marcôt n'a pu ouvrir par manque de neige mais les recettes générées par la vente des nordic pass Savoie et des pass nationaux (achetés à Arêches Beaufort) s'élèvent à 14 000 €. Une réflexion relative aux répartitions financières des recettes générées par ces pass est en cours au niveau de l'association Savoie Nordic : à partir de l'hiver 24/25, la station vendeuse conserverait 30 % des recettes et le reste serait réparti en fonction de la consommation réalisée sur les différents sites par les acheteurs.

La saison a été marquée par une légère hausse des secours sur les pistes de ski (+4%) corrélée avec la fréquentation (289 secours).

L'enquête satisfaction clients (657 réponses) place la station d'Arêches Beaufort dans le haut du classement des stations du panel avec une note de 8,2 sur 10 (8,3 en 2022/2023). On constate une très faible utilisation par les clients « du satisfait ou remboursé » qui a pourtant été mis en avant lorsque la communication était destinée à donner confiance aux clients qui doutaient des conditions sur les pistes à cause des médias.

La note relative au critère « rapport qualité/prix » reste stable à 7,9/10 (malgré 9% d'augmentation des forfaits) et est très satisfaisante (2<sup>ème</sup> meilleure note du panel).

En synthèse, malgré des conditions météorologiques compliquées et un enneigement déficient à basse altitude, la saison a été bonne en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires. Ceci a été possible en grande partie grâce aux investissements des dernières années. En tout premier lieu, la télécabine du Bois a permis d'assurer la liaison entre les 2 secteurs alors que le boulevard de liaison n'a pas pu ouvrir par manque de neige. Mais également les extensions et optimisations réalisées sur le réseau de neige de culture qui ont assuré l'enneigement sur les pistes du bas du domaine skiable (espace première trace du Planay, Echarté, Perche, Plateau du Cuvy). Alors que les skieurs ont encore cette saison, favorisé le Planay comme point de départ, les choses se sont mieux passées que les années précédentes grâce aux améliorations apportées par la Commune s'agissant des parkings et du service des navettes SKIBUS (notamment le partenariat avec AZUREVA).

Suite au débat portant notamment sur l'intérêt de proposer des tarifs préférentiels pour les clients venant en train ou avec un autre moyen que la voiture, sur l'intérêt de réfléchir à la mise en place des transports à la demande, sur l'optimisation du remplissage de la station, notamment sur la fin de saison, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités de la SEMAB pour la saison 2023/2024.

➤ **INFORMATION SUR LE CONTENU DE L'APPEL A PROJET POUR LA VENTE D'UN TENEMENT FONCIER EN VUE DE DEVELOPPER UN PROJET HOTELIER OU PARA-HOTELIER AU PLANAY**

M Le Maire présente au Conseil le contenu de l'appel à projet, préparé par la SAS, destiné à trouver un promoteur pour réaliser une construction hôtelière ou para hôtelière (lits chauds) au Planay (secteur aval du parking des navettes et bus).

Ce programme serait constitué d'une vingtaine de logements et permettrait de réaliser également des espaces publics (salle hors sac) et l'installation de l'ESF.

Il convient maintenant de rencontrer les représentants de l'ESF (bureau) afin d'en échanger en préalable au lancement de l'appel à candidatures.

### ➤ **VALIDATION DE LA NOUVELLE CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS**

Le Conseil prend connaissance de la convention relative au logement des saisonniers, convention établie avec l'Etat, Arlysère agglomération pour une nouvelle durée de 3 ans.

Il est rappelé que cette convention est une obligation pour les communes classées tourisme et stations de tourisme (afin de conserver leur classement).

Pour notre station, au regard du bilan des actions menées depuis 3 ans et du besoin en terme de logement pour les saisonniers, la convention prévoit :

-de poursuivre le partenariat avec l'OPAC porté par le CCAS de la commune, voir de le densifier en louant d'autres appartements (un T4 sur Arches en projet pour juillet 2024),

-de faire réaliser des appartements pour les saisonniers à Arêches, dans un bâtiment communal (ancienne poste) situé au centre du village, dans le cadre d'un Bail Emphytéotique administratif (BEA) avec l'objectif de trouver un promoteur ou un ou plusieurs socio pro qui souhaitent investir dans cette opération (appel d'offre à relancer pour remise des candidatures à l'automne 2024) avec l'objectif de créer 3 appartements

-d'envisager la réhabilitation du bâtiment communal donné par M Lucien AVOCAT (ancien Maire et Conseiller Général) à la commune dans un but de projet à vocation sociale. Le projet imaginé consiste à créer un espace associatif et du logement pour saisonniers (au centre de beaufort).

-de prévoir la réservation, dans le cadre de la réalisation de 13 appartements par la SEM 4V dans le bâtiment de la pharmacie de Beaufort (livraison 1er janvier 2026), d'un ou deux appartements susceptibles d'accueillir des saisonniers.

Le Conseil valide à l'unanimité cette convention qui entrera en application en août 2024.

### ➤ **DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires aux budgets domaine skiable et général portant sur :

-Domaine skiable : répartition d'une enveloppe de 408 000 € en faveur de plusieurs opérations : étude relative au TSD du Grand Mont (mesures sur pylônes permettant de déterminer les possibilités de prolonger la durée d'exploitation de l'appareil), travaux sur pistes, renforcement de la neige de culture (secteur la Plate). Une provision de 300 000 € pour assurer le renouvellement d'appareils est conservée.

-Général : poursuite des travaux de réfection des accès en montagne (secteur de l'Econdu), intégration de la TVA de l'opération de la clé des cimes, correction d'imputations budgétaires.

### ➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA NEIGE DE CULTURE**

Le Conseil autorise Monsieur le maire à solliciter auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes la subvention la plus élevée possible pour permettre de conforter le réseau de neige de culture sur le secteur du Planay (secteur de la plate).

### ➤ VALIDATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024

Le Conseil valide les tarifs proposés par le Conseil départemental pour la fourniture des repas aux enfants des écoles primaires et maternelles de la Commune pour l'année scolaire 2024/2025, qui s'établissent comme suit :

- école d'Arêches : 5,01 €
- primaire Beaufort : 5,40 €
- maternelle Beaufort : 5,01 €
- repas occasionnel : 5,40 €

Le tarif maximum facturé aux parents sera le même pour toutes les familles de la Commune (soit 5,01 € par repas), étant précisé que le budget du C.C.A.S. prend en charge l'écart de 0,39 € par enfant (primaire de l'école de Beaufort).

Il est rappelé que la commune a mis en place la tarification sociale pour la cantine scolaire (permettant de mobiliser l'aide de l'état) et permettant ainsi de réduire le prix des repas en faveur des familles (notamment pour les quotients familiaux les plus faibles). Un bilan de ce dispositif (qualitatif et quantitatif) sera dressé dans l'été en préalable à la décision à prendre s'agissant de la tarification sociale.

### ➤ MODIFICATION DELIBERATION TAXE DE SEJOUR APPLICABLE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025

Le Conseil valide à l'unanimité la délibération pour les tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1 janvier 2025, cette nouvelle délibération faisant suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération préalable.

### ➤ CREATION POSTE ATSEM BEAUFORT

Le Conseil valide à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM supplémentaire au sein de la collectivité, poste occupé actuellement par un agent ayant réussi le concours d'ATSEM. Cette décision permet à cet agent de conserver le bénéfice de son concours, dans la perspective de le maintenir dans l'effectif, au regard des départs en retraite à moyen terme des 2 ATSEM en poste sur la commune.

### ➤ VALIDATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR L'ASSISTANT DE PREVENTION

Monsieur le maire informe le Conseil du travail réalisé par le centre de gestion de la Savoie pour la mise à jour du document unique relatif aux risques professionnels. Ce travail a permis de faire le point sur la situation au sein de la collectivité et de dresser les points d'amélioration sur lesquels il convient de travailler et de progresser. En parallèle de cette démarche, il est obligatoire de disposer d'un agent de prévention et il est possible de contractualiser avec le centre de gestion pour pouvoir bénéficier de cette prestation. Le Conseil autorise Monsieur le maire à valider la convention à intervenir avec le centre de gestion pour bénéficier des interventions de l'assistant de prévention du CDG 73.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un bien situé à Arêches

➤ **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE VENTE DE LA PARCELLE J 2250 B AU BOIS (M ET MME BARBET)**

Le Conseil valide la modification de la délibération autorisant la vente de la parcelle 2250 B d'une superficie de 58 m<sup>2</sup> au hameau du Bois à Monsieur et Madame BARBET, la modification portant sur le fait que M et Mme BARBET conservent l'usufruit et leurs trois enfants la nue-propriété.

➤ **VALIDATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC EDF**

Après avoir pris connaissance du Bail Emphytéotique Administratif à établir avec EDF pour les locaux industriels situés à Dorinet (anciens locaux occupés par EWELLIX), le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer le bail d'une durée de 18 ans moyennant une redevance annuelle de 43 200 €HT (indexée sur l'Indice de Référence des loyers, le bail entrant en application le 01/07/2024.

➤ **INFORMATION SUR LE PROJET DE CREATION DE LOGEMENTS SUR LA PHARMACIE (MODALITES ET CALENDRIER)**

Le Conseil est informé de l'avancement de projet de réalisation par la SEM4V, dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif, de 13 logements dans le bâtiment de la pharmacie, constitué de 2 T4,6 T2 et 5 T3 et 13 caves. Ce projet inclura un espace dédié à l'inclusion. La consultation pour retenir un Maître d'œuvre est en cours, l'autorisation d'urbanisme sera déposée à l'automne et les travaux sont susceptibles de démarrer en janvier 2025 (durée d'un an).

Le Conseil statuera sur le Contenu du BEA lors d'une prochaine séance.

➤ **CONVENTIONS EN FORET COMMUNALE**

Le Conseil autorise M le Maire à signer 2 conventions d'occupation du domaine communal avec respectivement M BLANC GONNET pour le passage de troupeaux (secteur la Cayère) et M Yvon BLANC pour une conduite d'eau (secteur La combe -les villes dessus).

➤ **MAISON DU DOCTEUR AVOCAT : ANALYSE JURIDIQUE RELATIVE AU DEVENIR DU BATIMENT**

Le Conseil prend connaissance de l'analyse juridique du cabinet ADALTYIS relative aux possibilités d'usage de la maison du Docteur AVOCAT, qui a fait l'objet d'une donation à la commune moyennant des clauses précises. L'analyse conclut à la possibilité juridique de proposer un projet intégrant du logement à destination des saisonniers, projet social au bénéfice de la population beaufortaine. Au regard

de cette analyse juridique, il conviendra de décider des modalités de mise en œuvre de ce projet (calendrier, financement, partenariats...)

## **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **Commission travaux**

- élargissement de l'accès la ferme de la Cayère : les travaux sont confiés, après consultation, à l'entreprise CPV au prix de 19 733€ HT et débuteront début juillet 2024,
  - Travaux de réfection des accès dégradés suite aux intempéries de novembre 2024 : Saint Guérin terminé, tout comme le tour du lac et la route de Molliedruaz, l'accès au lac des fées, aux secteurs des thuyes et des accrays, de Plan villard (avec le concours des agriculteurs) et la piste multiservice du Planay
- Le rétablissement de l'accès à Treicol est en cours (pose de 160 gabions) et les travaux à l'Econdu démarreront le 7 juillet (en partenariat avec la mairie de Granier)
- Il est précisé que ces travaux ont été réalisés en temps et en heure et ont permis aux exploitants agricoles d'accéder aux alpages sans retard. Il convient de remercier les entreprises en charge de ces travaux (MARTOIA, SIBILLE, QUAY) ainsi que les services techniques de la collectivité.
- pose de la buse à la Serraz : travaux arrêtés au regard de la quantité d'eau
  - entretien Voies communales (COLAS) à suivre,
  - Travaux de curage du Doron terminés (maitrise d'ouvrage SMBVA)

### **Vie scolaire**

Maxime ABRUNHOSA, directeur de l'école d'Arêches a informé le Conseil d'Ecole de son départ de la commune à la fin de l'année scolaire. Il sera remplacé dans ses fonctions par Mme DENELE.

Le Conseil d'école de Beaufort se réunira le 01/07/2024

### **Tourisme**

- poursuite du travail sur la signalétique,
- Information sur les principales animations de l'été (Concerts les mercredi sous la halle, Pierra menta été du 5 au 7 juillet, semaine du vélo avec le partenariat de la marque « origine », trail des marmots les jeudi avec organisation sur Marcot, fête du 14 juillet , trail Frison Roche les 3 et 4 aout, Fête d'Arêches le dimanche 11/08, Festi Bois le 25 aout au Cuvy, Ultra spirit du 20 /09 au 22/09 et Salon des sites remarquables du Gout les 12 et 13 octobre

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- l'enquête publique relative au déclassement de 4 chemins ruraux s'est terminée ce jour à 17H. Le Conseil municipal approuvera cette procédure lors de sa prochaine séance après avoir pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur.
- Réhabilitation de la ferme de la Cayère : le Permis de Construire est en cours d'instruction, tout comme la consultation des entreprises pour les travaux (décision lors du Conseil municipal du 16 septembre 2024).

- la commission sociale propose de reconduire le coupon sport loisirs dans les mêmes conditions qu'en 2023 (50 € pour maternelles et primaires et étudiants)
- Label FLOCON VERT : nous avons obtenu le label avec 2 flocons, le travail continue sur les différents thèmes retenus par le comité de pilotage
- schéma directeur de la chaufferie bois : le comité de pilotage sera constitué de MM Thierry DOIX, Guy DUC GONINAZ, Christian FRISON ROCHE, Walter VINCENZI et Gisèle MOLLINET et se réunira le jeudi 11 juillet 2024,
- Elections : le bureau de vote d'Arêches sera installé à l'école pour les 2 tours
- réunion de préparation de la TDS le 27 Aout 2024 pour point sur l'organisation : accès à la Gittaz assurée par des navettes pour spectateurs, centralisation des installations à la salle polyvalente (y compris les bus)
- les Anciens Combattants étaient présents aux Glières blanches (Grignon) en commémoration de la fusillade du 23 juin
- Le Jury du concours des maisons fleuries est prévu le 01/08/2024

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BEAUFORT (Savoie)'. The stamp is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. Above the signature, the text 'Le Maire,' is printed in a bold, black font.

**LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX AURONT LIEU LE LUNDI 29 JUILLET  
2024 ET LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**